

## COMITÉ DE TRAVAIL DE LA CARRIÈRE

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE TRAVAIL DE LA CARRIÈRE TENUE LE 28 MAI 2018 À 17 H, À LA SALLE DES COMITÉS ET COMMISSIONS, AU CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA

---

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Mme Suzanne Roy, mairesse
- Mme Lucie Bisson, conseillère municipale
- Mme Amélie Poirier, conseillère municipale
- M. Jean-Pierre Bernier, citoyen
- M. Gaétan Lavigueur, citoyen
- M. Louis Masson, citoyen
- M. Steven Murray, citoyen
- Mme Béatrice Ronvaux, représentante de l'école du Grand-Chêne
- M. Robert Morisset, directeur général adjoint
- Mme Mélanie Brisson, directrice du Service des communications et des relations avec les citoyens

PERSONNES INVITÉES :

- M. Jean Fournier, coordonnateur DJL
- M. Benoit Pouliot, directeur ressources humaines, DJL
- Mme Julie Marcotte, directrice environnement, DJL
- M. Christian Cloutier, directeur d'agences, DJL
- M. Martin Meunier, SNC Lavalin Environnement

---

#### 1. **MOT DE BIENVENUE**

Mme Suzanne Roy, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres du comité ainsi qu'aux représentants de DJL et de SNC Lavalin.

#### 2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est accepté en ajoutant le point 7.1 pour se lire comme suit :

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Rencontre avec les représentants de DJL :
  - 3.1 Présentation des résultats de l'étude acoustique;
  - 3.2 Plan d'action pour améliorer la situation;
4. Approbation du compte rendu de la réunion du 31 mai 2017;
5. Suivi des plaintes:
  - 5.1 Bilan des plaintes 2017
6. Citoyens témoins – relance des candidats;
7. Autres sujets :
  - 7.1 Projet de règlement sur les carrières et sablières
8. Prochaine réunion;
9. Levée de la réunion.

**3. RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE DJL**

**3.1 PRÉSENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE ACCOUSTIQUE**

À l'aide d'un diaporama, M. Christian Cloutier fait d'abord un bref résumé des activités de Constructions DJL inc. et de ses engagements en matière de santé et sécurité, d'éthique, de qualité, de recherche et d'environnement.

M. Fournier présente par la suite le plan d'exploitation pour la saison 2018 et M. Cloutier précise qu'il reste vingt-neuf (29) millions de tonnes de roc à extraire et qu'à raison d'un million de tonnes par année, la carrière sera encore en exploitation pour les vingt-neuf (29) prochaines années.

M. Cloutier poursuit en indiquant qu'afin d'atténuer le bruit, l'entreprise a relocalisé et modernisé les équipements du secteur tertiaire/quaternaire. Tous les équipements de ce secteur sont désormais situés dans un bâtiment, les tamiseurs sont munis de grilles en caoutchouc et polyuréthane et les convoyeurs sont recouverts par des capots.

Mme Julie Marcotte précise que les émissions sonores à la carrière du Mont-Bruno font l'objet d'un suivi régulier depuis près de 20 ans. En raison du processus évolutif de l'exploitation d'une carrière et des effets importants des conditions météorologiques, les niveaux de bruits perçus à Sainte-Julie peuvent varier grandement. Les relevés les plus contemporains ont été réalisés à l'automne 2017 à 4 endroits durant 24 heures et au printemps 2018 à un endroit durant une semaine dans le cadre de l'étude acoustique.

M. Martin Meunier, ingénieur spécialisé en acoustique chez SNC Lavalin Environnement présente par la suite les grandes lignes de cette étude :

La propagation du bruit varie selon le taux d'humidité et de la température. Lors de journées ensoleillées avec des vents faibles, la température diminue avec l'altitude et le son bifurque vers le haut. Lorsque le ciel est nuageux et lors de périodes de smog, la température augmente en altitude et le son bifurque vers le sol.

La direction du vent constitue un facteur important dans la propagation du bruit : un vent porteur (soufflant de la source vers un récepteur) favorise davantage la propagation du bruit. L'étude a été réalisée avec une situation de vent porteur. En juin, juillet et août, 54% des vents porteurs se dirigent en direction de Sainte-Julie et 48% en septembre, octobre et novembre. On peut donc conclure qu'une journée sur deux, le bruit en provenance de la carrière se propage vers Sainte-Julie.

Pour cette étude, deux appareils sonomètres ont été installés à la carrière et quatre autres à Sainte-Julie à différents endroits, soit à l'école du Grand-Chêne, au 108, rue Paul-De Maricourt, au parc Paul-De Maricourt et au réservoir d'eau potable situé à l'intersection de l'avenue du Mont-Saint-Bruno et de la rue du Bel-Horizon.

Les résultats démontrent que le bruit particulier de la carrière est souvent égal au bruit résiduel du secteur. Ces bruits de secteur proviennent notamment des autoroutes Jean-Lesage (A-20) et de l'Acier (A-30), de la circulation routière locale, des travaux, des avions, etc.

Par la suite, M. Cloutier présente les mesures d'atténuation préconisées par réduire le bruit notamment:

- l'utilisation d'une foreuse « Down de Hole » au lieu d'une foreuse « Top Hammer » ;

## **COMITÉ DE TRAVAIL DE LA CARRIÈRE COMPTE RENDU DU 28 MAI 2018**

- la relocalisation prévue en 2019 des activités de concassage primaire à un endroit à être identifié par SNC Lavalin. La nouvelle position sera choisie pour atténuer le bruit vers Sainte-Julie et la nouvelle unité sera sous abri pour réduire encore plus le bruit. La benne d'alimentation du nouveau concasseur sera également recouverte en caoutchouc ;
- La mise en pile se fera par convoyeurs télescopiques pour réduire la nécessité d'équipements roulants (camions et chargeurs) ;
- Pour une deuxième année, il est prévu un arrêt des activités de forage, dynamitage, concassage et tamisage, du 29 juillet au 5 août afin d'offrir plus de quiétude aux résidents du quartier durant la période des vacances ;
- L'acquisition d'un nouveau camion hors-route plus silencieux.

M. Cloutier complète sa présentation en invitant les membres du comité à la journée porte ouverte prévue le 22 septembre prochain à la carrière.

M. Jean-Pierre Bernier, intervient pour rappeler que lors de la visite à la carrière le 25 septembre 2017, il a été en mesure d'identifier précisément la source du bruit qu'il entend constamment chez lui. M. Jean Fournier précise qu'il s'agit du « tamis scalper ».

Les membres du comité demandent aux représentants de DJL de mandater spécifiquement la firme SNC Lavalin Environnement pour qu'elle s'attarde plus particulièrement sur cet équipement et qu'elle propose des mesures d'atténuation.

### **3.2 PLAN D'ACTION POUR AMELIORER LA SITUATION**

Ce point a été traité au point 3.1 dans le cadre du diaporama.

## **4. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 31 MAI 2017**

Le compte rendu a été approuvé tel que soumis.

## **5. SUIVI DES PLAINTES**

### **5.1 BILAN DES PLAINTES 2017**

Il est indiqué que le nombre de plaintes a triplé en 2017 par rapport à 2016, passant de 6 plaintes à 19. Le bruit et les vibrations sont responsables de cette importante augmentation puisque nous sommes passés de 4 à 13 plaintes spécifiquement pour ces deux nuisances.

## **6. CITOYENS TÉMOINS – RELANCE DES CANDIDATS**

Les dix-neuf citoyens témoins ont reçu une correspondance pour les inviter à poursuivre leur rôle et nous partager leurs observations quant aux odeurs, aux bruits et aux vibrations en provenance de la carrière.

## **7. AUTRES SUJETS**

### **7.1 RÈGLEMENT SUR LA CARRIÈRES ET SABLIERES**

Il est précisé qu'un nouveau projet de règlement sur les carrières et sablières est présentement à l'étude à l'Assemblée nationale. Dans le projet paru dans la Gazette officielle du Québec, le 14 février dernier, il est prévu notamment que le niveau acoustique maximale permis sera de 40 dBA entre 19h et 7h et de 45 dBA entre 7h et 19h.

## **COMITÉ DE TRAVAIL DE LA CARRIÈRE COMPTE RENDU DU 28 MAI 2018**

Cette nouvelle règle éventuelle incite probablement DJL à relocaliser et moderniser ces installations de concassage primaire dès 2019 puisque lors de l'étude acoustique, des mesures jusqu'à 63 dBA ont été obtenues entre 7h et 17h et jusqu'à 49 dBA entre 17h et 21h.

Enfin, les exploitants seront tenus d'effectuer la mesure des niveaux sonores à tous les trois ans lorsqu'une habitation ou un établissement public est situé en deçà d'un rayon de 600 m d'une carrière.

### **8. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion aura lieu en décembre une fois que les activités de la carrière seront terminées. Le comité pourra alors analyser le bilan des plaintes 2019. La vérification des disponibilités se fera par un sondage Doodle l'automne prochain.

### **9. LEVÉE DE LA RÉUNION**

La réunion est levée à 18h30.

Le directeur général adjoint,

Robert Morisset

RM/bl  
2018-05-31